

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX DE RECONSTRUCTION ET D'AMENAGEMENT DE
SENTIERS PEDESTES EN MILIEUX NATURELS DANS LES ESPACES
VERTS, OUVRAGES D'ARTS ET DE STRUCTURES CONNEXES –
NATURE MIXTE

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

- 1.** Les travaux consistent principalement à refaire les fondations des sentiers désuets, à reconstruire les ouvrages d'arts (ponts, passerelles, belvédères, escaliers) et des structures connexes (ponceaux, fossés de drainage mobiliers et signalisation) dans les milieux naturels.
- 2.** Le projet requiert l'octroi des contrats de services professionnels et techniques dans les disciplines appropriées afin de réaliser les travaux.
- 3.** Le projet nécessite également l'achat de biens et d'équipement ainsi que l'embauche du personnel pour la réalisation des travaux.
- 4.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION

- 5.** Le projet est localisé sur l'ensemble du territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences de proximité et de celles d'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

6. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 4 s'élève à la somme de 647 000 \$.

TOTAL : 647 000 \$

Annexe préparée le 19 février 2024 par :

Karine Deschesnes
Arrondissements de Beauport et de
Charlesbourg